Le systÃ"me éducatif français, exercice de compréhension orale



Le systÃ"me éducatif français, une longue histoire.

Traditionnellement on attribue à l'Empereur Charlemagne (742-814) l'invention de l'école, en France, même si le concept de l'éducation remonte à l'Antiquité. On lui doit tout de même les « écoles monastiques » destinées à l'apprentissage de la lecture aux enfants (789). Mais c'est l'Église qui, du Moyen Ã,ge à la Révolution française, a contrà 'lé l'instruction publique en mettant en place des écoles souvent trop chÃ"res pour les familles pauvres et à l'enseignement fortement influencé par la religion. Les universités feront leur apparition au Moyen Ã,ge (12Ã"me siÃ"cle). II faudra attendre la Révolution française (1789-1799) et la III Ã"me République (1875-1940) pour que l'enseignement moderne émerge enfin. Les lois de 1881 et 1882 proposées par le ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry, instaure la gratuité et la laÃ⁻cité dans l'éducation devenue obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. En 1959, la scolarité devient obligatoire jusqu'à 16 ans. AprÃ"s 1968, les écoles deviennent mixtes et en 1975 le collÃ"ge unique est instauré. II y a environ 15 millions dâ 'élÃ"es et d'étudiants en France (2007).

Magazine "Au présent" Le systÃ"me scolaire français

Â

Le systÃ"me éducatif français, exercice de compréhension orale